

Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1.

Débitrice: **Multy Tech SA**, 1893 Collombey-Muraz
2.

Date du prononcé de dissolution: 15.11.2011
3.

Suspension de faillite: 15.12.2011
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 02.01.2012
5.

Avance de frais: CHF 3'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: Liquidation officielle art. 221 ss LP.
Carence dans l'organisation de la SA, art. 731b al. 1 ch. 3 CO.
Art. 230 LP, alinéa 2.

Office des Faillites de Monthey D. Gillabert, préposé

1870 Monthey

00724555